

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°94-316 du 30 Septembre 1994

portant nomination au Ministère du
Commerce et du Tourisme

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°34-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°92-61 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce et du Tourisme ;

SUR Proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme;

LE CONSEIL des Ministres entendu en sa séance du 23 Septembre 1994

D E C R E T :

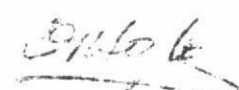
Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère du Commerce et du Tourisme.

- Directeur de Cabinet : Monsieur Nicolas BENON
- Chef de Cabinet : Monsieur Foudou ABOUDOU.

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 30 Septembre 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

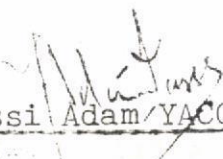

Nicéphore SOGLÓ.

Le Ministre d'Etat à la Présidence de
la République, Chargé de la Coordina-
tion de l'Action Gouvernementale et de
la Défense Nationale,

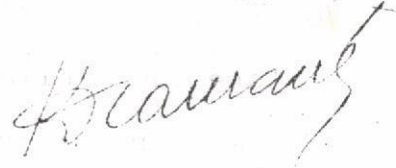


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Commerce et du
Tourisme,


Fassassi Adam YACOUBOU

Le Ministre des Finances,



Karim DRAMANE.-

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 NEPR-DN 4 MCT-MF 8 AUTRES DEPARTE-
MENTS MINISTERIELS 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
MCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 2 JO 1.-